

Assemblée communale ordinaire, lundi 11 décembre 2017, à 19h30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Claude Berberat, vice-président des Assemblées
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° du 41 du 15 novembre 2017 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Tous les membres de l'Autorité communale sont présents. Vingt-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le vice-président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Puis, il propose Mesdames Françoise Marquis Camenzind et Fanny Wermeille, qui sont nommées tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutatrices.

Monsieur le vice-président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 23 octobre 2017 publié sur le site de la Commune ;
2. Approuver le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune mixte de Develier ;
3. Approuver le règlement communal d'encouragement à la construction de logements ;
4. Discuter et voter les budgets 2018, fixer les éléments de base ;
5. Approuver la modification du règlement sur les élections communales du 27 juin 2011 ;
6. Présentation du décompte final pour les travaux de réfection du Chemin du Moulin, Rue de l'Eglise et la réalisation d'une place de stationnement à la Route de Bourrignon, ainsi que consolidation du crédit ;
7. Information sur le projet de carte des dangers et de protection contre les crues ;
8. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 23 octobre 2017 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Approuver le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune mixte de Develier

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur John-Robert Hanser, conseiller communal en charge de ce dossier.

A la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux) le 1^{er} février 2016 et de l'ordonnance cantonale sur la gestion des eaux (OGEaux) le 29 novembre 2016, les communes jurassiennes doivent revoir leur règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable. Une des exigences de cette nouvelle loi est le maintien de la valeur des installations d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau. Cela est assuré par des attributions annuelles calculées sur la base de la valeur de remplacement (VR) et de la durée de vie des installations. La valeur de remplacement équivaut à la valeur totale à neuf des installations.

La commission des Services industriels a donc pris ce dossier en main afin de pouvoir présenter un nouveau règlement. Dans un premier temps, il a fallu calculer la valeur de remplacement des installations. Pour ce faire, il a été fait référence au Plan général d'alimentation réalisé par le bureau d'ingénieurs AF Toscano. Cette valeur de remplacement est de Fr. 12'410'490.00. L'attribution annuelle au fonds de réserve a été calculé à hauteur de Fr. 129'050.00. Ce calcul se base sur le mode de calcul proposé à l'article 41 al. 2 du règlement.

Ensuite, le règlement est passé en revue, chapitre par chapitre. Le règlement tarifaire est également présenté. Aucune taxe de raccordement n'est prévue dans le règlement. Par contre, une taxe de base est instaurée par rapport au diamètre du compteur. Pour un ménage de quatre personnes, le montant de cette taxe de base sera de Fr. 100.00. La taxe de consommation a été fixée à Fr. 1.80/m³ d'eau consommée.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur John-Robert Hanser pour sa présentation. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Madame Noémie Odiet demande si la location du compteur est incluse dans le taxe de base. En effet, c'est le cas.

Monsieur Didier Chappuis souhaite savoir si un tarif préférentiel est prévu pour les agriculteurs. Le Conseil communal n'a pas prévu de tarif spécial. Par contre, cela sera le cas avec le nouveau règlement sur les eaux usées qui devra, en principe, être présenté et approuvé dans le courant de l'année 2018.

Monsieur Gabriel Chappuis demande la raison pour laquelle l'article 3 du règlement tarifaire prévoit une taxe de raccordement de 0.0 pour mille de la valeur officielle. Il est rappelé qu'aucune taxe de raccordement n'est prévue mais cet article a été conservé dans le cas où le Conseil communal proposerait la mise en vigueur d'une taxe de raccordement.

Monsieur Gabriel Chappuis demande également s'il a été tenu compte des investissements liés à l'interconnexion du réseau d'eau de Develier au réseau d'eau de Delémont. En effet, ces coûts ont été pris en compte dans la valeur de remplacement.

Monsieur Gabriel Chappuis pense que cette augmentation du prix de l'eau est en fait une augmentation virtuelle. Il demande comment a été fixé la valeur de Fr. 130'000.00 présentée. Cette valeur représente le montant nécessaire à mettre en réserve pour le maintien de la valeur à neuf du réseau. Cette réserve permettra de réaliser des travaux de réfection.

Monsieur Vincent Chappuis souhaite savoir si des statistiques ont été faites au sujet des travaux réalisés sur le réseau d'eau ces dix dernières années. Aucune statistique n'a été établie.

Monsieur Norbert Champion demande si le Conseil communal a défini le montant maximum de la réserve pour le maintien de la valeur du réseau d'eau. La mise en réserve du montant de Fr. 129'050.00 par année est prévue pour ces vingt prochaines années. Durant ce laps de temps, des travaux seront effectués sur le réseau d'eau.

Monsieur Mathieu Saucy souhaite savoir dans quel état se trouve le réseau d'eau. Le réseau d'eau de Develier est en bon état et le nombre de fuites d'eau est inférieure à la moyenne jurassienne.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve à l'unanimité le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune mixte de Develier ainsi que le règlement tarifaire s'y rapportant.

3. Approuver le règlement communal d'encouragement à la construction de logements

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

A la suite de l'acceptation de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, le Conseil communal propose un règlement d'encouragement à la construction de logements. Il entend encourager l'acquisition de maisons, la création de logements dans le patrimoine bâti non affecté au logement et l'assainissement de logements jugés insalubres.

Ensuite, le règlement est passé en revue, article par article. Le principe de subventionnement est basé sur le nombre de pièces qui seront construites. Le montant de la subvention est fixé à Fr. 2'000.00 par pièce. Un coefficient est applicable à cette subvention selon le label Minergie du bâtiment. Ainsi, si la construction répond au label Minergie A, la subvention sera doublée. Il est prévu de porter au budget 2018 un montant de Fr. 20'000.00 pour faire face aux demandes de subventions.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte

Monsieur Vincent Chappuis demande le montant porté en compte pour ce nouveau règlement. Il est rappelé que ce montant est de Fr. 20'000.00.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite que l'article 16 soit modifiée en mentionnant également la vente dans les motifs de remboursement des subventions et ceci afin d'éviter la spéculation. Le Conseil communal prend acte de cette demande et modifiera cet article car son intitulé en fait mention.

Monsieur Gabriel Chappuis demande la suppression de l'article 21 : « La décision communale pourra être assortie de conditions et charges, notamment dans le choix des teintes, des matériaux et des options architecturales ». En effet, cet article est, selon lui, trop abusif.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Avant de passer au vote sur le règlement proprement dit, l'Assemblée communale doit se prononcer sur la proposition de Monsieur Gabriel Chappuis.

Monsieur le vice-président soumet donc la question suivante : « les personnes qui acceptent la proposition de Monsieur Gabriel Chappuis de supprimer l'article 21 sont priés lever la main ».

Dix personnes acceptent cette proposition et quinze personnes sont contre. La proposition est donc rejetée par 15 voix contre 10.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement communal d'encouragement à la construction de logements.

4. Discuter et voter les budgets 2018, fixer les éléments de base

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de des budgets 2018 de la Commune mixte de Develier.

Le budget la Municipalité présente un excédent de charges de Fr. 180'340.00. Ce résultat est principalement dû à deux éléments, soit une forte augmentation des charges cantonales liées de Fr. 73'000.00 et une diminution prévisible des rentrées fiscales de Fr. 103'500.00.

Le budget est ensuite passé chapitre par chapitre.

Chapitre 1 Autorités, administration générale

Le Conseil communal a décidé de créer une nouvelle commission spéciale qui sera chargée d'étudier la réorganisation de l'UAPE, en même temps que la création et l'implantation d'une crèche. L'administration communale accueillera, dès le mois d'août 2018, un stagiaire MPC de l'Ecole de commerce de Delémont. Des cours de perfectionnement du personnel sont budgétisés à hauteur de Fr. 13'000.00. Il s'agit essentiellement d'un cours de management en action publique ainsi que du module financier de la formation de cadre en administration.

Chapitre 2 Travaux publics, plans de zones, communication

Un montant de Fr. 20'000.00 est porté au budget pour la mise en vigueur du règlement d'encouragement à la construction de logements afin de faire face aux premières demandes de subventionnement.

Les frais de fonctionnement du Syndicat d'agglomération s'élèvent à Fr. 183'600.00, contre un montant de Fr. 185'550 en 2017. Cette somme est répartie entre toutes les Communes membres en fonction du nombre d'habitants. Une somme de Fr. 70'200.00 est également prévue pour la labellisation « Cité de l'Energie » de toutes les Communes de l'Agglomération. Le projet de fusion « Develier-Bourrignon » reprendra son cours durant l'année prochaine, avec les nouvelles Autorités communales, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2016 et 2017.

Le chapitre 3 Affaires juridiques, police, affaires militaires et protection civile n'amène aucun commentaire particulier.

Chapitre 5 Instruction, formation, culture et sport

Le budget de l'école primaire dépend du nombre d'élèves qui fréquentent l'établissement. Pour l'année scolaire 2017-2018, l'effectif se monte à 119 enfants (contre 130 la période précédente). Les normes appliquées pour les différents moyens d'enseignement datent de 1996 et n'ont pas subi de modifications depuis. Les frais de transport des élèves restent élevés pour 2018. Ces charges sont décomptées à la répartition des charges de l'enseignement. Quelques élèves de Develier fréquentent des classes de transition ou des structures sport/arts/étude.

L'autolaveuse de l'école commence de prendre de l'âge. De plus, il n'est plus possible de trouver sur le marché les pièces de rechange en cas de panne. Un montant de Fr. 4'000.00 est prévu au budget pour remplacer cette autolaveuse. Il est également prévu l'acquisition d'une telle machine pour l'école infantine/UAPE.

Quarante-cinq élèves fréquentent le Collège de Delémont ou d'autres écoles secondaires. Les frais de fonctionnement de cette institution sont répartis entre les Communes pour moitié selon le nombre d'habitants et pour moitié en fonction du nombre d'élèves.

Pour le camp de ski, ce sont soixante enfants du village qui y participeront en 2018. La participation communale est fixée à Fr. 70.00 par élève. Des enfants de Bourrignon et Pleigne viendront compléter les effectifs (à charge des Communes respectives).

Sur la base de l'effectif arrêté en août 2017, les charges en personnel enseignant ont été estimées de manière individuelle en tenant compte de la progression des annuités, ainsi que d'un montant plus réaliste en matière de cotisations patronales à la caisse de pensions. Ces deux éléments représentent près de 2 millions supplémentaires par rapport à l'estimation budgétaire 2017. La totalité des charges à répartir s'élève à Fr. 108'112'180.00. Le 63.5% est financé par les Communes jurassiennes en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2016, soit un coût de Fr. 981.50/habitant.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite savoir si le nombre d'enfants a beaucoup varié au cours de ces dix dernières années. Le nombre d'enfants varie entre 115 et 125 depuis dix ans.

Monsieur Gabriel Chappuis estime que la création d'une crèche serait très bénéfique pour la Commune.

Chapitre 6 Aide sociale et santé publique

Il n'est pas évident de prévoir le nombre de dossiers sociaux qui seront à traiter durant l'année à venir. Les chiffres correspondent aux situations connues lors de l'établissement du présent budget. On peut tout de même constater une augmentation des demandes d'aide sociale déposées. Le budget 2018 de l'UAPE La Récré a été établi sur la base d'un fonctionnement ordinaire de l'institution, soit avec 1.5 emploi plein temps et un apprenti ASE. Des décisions devront encore être prises d'ici la fin de cette année, voire au début de l'année prochaine sur la nouvelle organisation à mettre en place. Avec la modification du système de prise en charge des frais de fonctionnement par l'Etat qui est entré en vigueur au 1^{er} août 2017, quelques corrections ont été apportées au niveau du fonctionnement de l'institution. Il en est de même avec les diverses imputations internes.

Les charges de l'action sociale ont été estimées à 93.6 millions de francs par le Service cantonal de l'action sociale, soit environ onze millions de plus que pour l'année 2016 et cinq de plus que pour l'année 2017. Selon la clé de répartition qui est définie dans la législation cantonale, les Communes jurassiennes doivent prendre en charge le 28% de ce montant, soit 26.2 millions. Cette somme est à répartir entre les Communes en fonction de leur population. C'est ainsi que la charge à supporter par la Commune mixte de Develier se monte à Fr. 492'940.00, dont à déduire les avances effectuées en 2016 pour un montant de Fr. 256'636.00.

La participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, à la contribution à la réduction des primes de l'assurance maladie et aux allocations familiales des personnes sans activité lucrative se monte à 21.44 millions de francs. La répartition est calculée en fonction de la population.

Monsieur Norbert Champion souhaite savoir le nombre de personnes à l'aide sociale dans la rubrique « ressortissants d'autres Cantons ». Il y a douze dossiers ouverts dans la rubrique « ressortissants d'autres Cantons ». Il est à noter que cela signifie que ces personnes sont originaires d'un autre Canton.

Chapitre 7 Economie publique

Aucun commentaire spécial à faire pour ce chapitre.

Chapitre 8 Finances

La dette communale diminue légèrement et les taux d'intérêt restent très bas (moyenne de 0.98%). L'amortissement régulier de ces emprunts participe à cette baisse de l'endettement.

Les capitaux placés et les comptes courants ne rapportent plus d'intérêts. Par contre, la part du rendement du service électrique au compte communal a été ajustée en fonction des prévisions de vente. Le montant définitif dépendra du résultat des comptes 2018 dudit service.

Avec les nouveaux aménagements de la cabane forestière, les locations sont plus nombreuses, surtout en basse saison. De plus, le prix de location sera légèrement augmenté dès le 1^{er} janvier 2018.

Chapitre 9 Impositions

Les rentrées fiscales des personnes physiques sont en baisse assez fortement. Pour l'année 2017, il est enregistré une diminution de Fr. 130'000.00 qui est également confirmée pour 2018 par le Service des contributions.

L'indice 2016 des ressources par habitant pour Develier s'élève à 92.99 points, ce qui signifie que nous sommes dans la zone neutre (pas de versement et pas de prestations du fonds de péréquation financière). Par contre, nous aurons à nous acquitter d'une participation aux charges de Commune centre qui est pratiquement identique chaque année (Fr. 59'874.00).

Chapitre 10 Services communaux

Il est rappelé que les services communaux décrits ci-dessous doivent s'autofinancer.

1100 Enlèvement des ordures

Ce service ne couvre plus ses charges depuis l'année 2014. Cela est dû, entre autres, à la suppression de la rétrocession du SEOD dès 2014. De plus, la déchetterie située au Chemin de la Combatte connaît un succès toujours grandissant. Un groupe de travail planche sur ce dossier pour proposer de nouvelles pistes visant l'équilibre de ce service sans pour autant augmenter la taxe annuelle.

Monsieur Daniel Meister demande si la réserve de ce service a été alimentée par des résultats bénéficiaires des années antérieures. Non, la réserve du service de l'enlèvement des ordures provient d'un fonds pour l'adhésion à l'entreprise Cridor, adhésion qui n'a jamais eu lieu. Il est également mentionné que l'organisation du ramassage des déchets verts a été mise en place sans augmentation de la taxe.

1200 Inhumations

Rien de particulier n'est à signaler pour ce service.

1300 Service d'incendie et de secours

Rien de particulier n'est à signaler pour ce service.

1400 Canalisations et installations d'épuration

Rien de particulier n'est à signaler pour ce service.

1500 Service des eaux

A la suite de l'adoption du nouveau règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable de la Commune mixte de Develier, le budget est basé sur un prix de l'eau fixé à Fr. 1.80/m³ et sur une nouvelle taxe de base au compteur. Le bénéfice du service de Fr. 118'900.00 sera reporté en réserve et servira au maintien de la valeur du réseau d'eau, comme exigé par la Loi cantonale.

1600 Service électrique

Les tarifs 2018 du Service électrique sont stables par rapport à 2017. Il y aura cependant une forte augmentation de la taxe fédérale RPC qui passe de 1.40 à 2.20 centimes/kWh. Durant l'année 2017, un programme de changement des plus anciens compteurs a été mis sur pied et sera poursuivi durant l'année 2018. Cela permettra, prochainement, de concrétiser un projet de relevé automatique des compteurs (y compris pour l'eau). Les réserves du Service électrique étant suffisantes pour le moment, l'excédent de produits de ce service sera reversé au compte communal (Fr. 50'000.00) en fonction du résultat final de celui-ci.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite connaître le montant qui est porté au budget pour la vente de l'électricité produite par la centrale photovoltaïque de l'école. Pour 2018, il a été budgétisé un montant de Fr. 8'200.00. Cela représente le courant qui est réinjecté dans le réseau. Ce montant ne tient pas compte de l'autoconsommation des bâtiments scolaires et du courant utilisé pour l'éclairage public du quartier Sur Cré.

Monsieur Denis Rondez souhaite connaître les économies réalisées depuis la mise en place de l'éclairage LED pour les candélabres. L'économie se situe entre 65 à 70%.

Pour conclure, Monsieur Christophe Riat se permet de relayer les remarques de la Commission de gestion des finances au sujet du budget 2018 :

- La Commission de gestion des finances prend acte et accepte le budget 2018 tel que présenté à l'Assemblée communale de ce jour.
- Elle préconise, pour l'année 2018, de rester vigilant aux niveaux des dépenses qui seront effectuées et de les diminuer tant que possible.

- Dès que le résultat de l'année 2017 sera connu et en fonction de ce dernier, une étude sera menée afin de trouver des pistes d'économies à réaliser.
- L'excédent de charges du budget 2018 représente un point de la quotité d'impôts.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Christophe Riat pour ses explications et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget de la Commune mixte de Develier ainsi que les éléments de base mentionnés ci-dessus qui présente de déficit de Fr. 180'340.00.

Monsieur Jean-Claude Berberat repasse la parole à Monsieur Christophe Riat pour la présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie. Ce dernier présente un excédent de produit de Fr. 2'950.00 et apporte les commentaires suivants :

- Le montant des vacations a été adapté au nombre de séance du Bureau de l'Assemblée bourgeoise qui a augmenté depuis le lancement des projets Innovator et Partage.
- Le compte forestier présente un léger bénéfice de Fr. 2'500.00.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Christophe Riat pour sa présentation et ouvre la discussion. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le budget de la Bourgeoisie de Develier qui présente un bénéfice de Fr. 2'950.00.

5. Approuver la modification du règlement sur les élections communales du 27 juin 2011

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil communal propose de supprimer l'ouverture du bureau de vote le samedi de 18h00 à 20h00 pour des raisons liées principalement à la faible fréquentation à ces heures (moins de 10 personnes).

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Christophe Riat pour ses explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte

Monsieur Frédéric Burkhard souhaite savoir si les Autorités communales ont des statistiques pour la fréquentation du dimanche. Une soixantaine de personnes profitent de l'ouverture du bureau de vote du dimanche matin pour accomplir leur devoir civique.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la modification du règlement sur les élections communales du 27 juin 2011.

6. Présentation du décompte final pour les travaux de réfection du Chemin du Moulin, Rue de l'Eglise et la réalisation d'une place de stationnement à la Route de Bourrignon, ainsi que consolidation du crédit

Monsieur le vice-président passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier présente le décompte des travaux.

	Chemin du Moulin	Place ancienne déchetterie	Total
Crédits votés	271'000.00	430'000.00	701'000.00
Investissements	261'643.40	452'299.30	713'942.70
Subventions + participations	124'908.00	6'712.95	131'620.95
Recours à l'emprunt			320'000.00
Investissements couverts pour les recettes courantes			262'321.75

Le léger dépassement de crédit est dû à des travaux de stabilisation de la paroi rocheuse à la Route de Bourrignon qui n'étaient pas prévus initialement, ainsi que la réalisation d'un mur de soutènement pour les escaliers pour le chemin piétonnier.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications. L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, le décompte final pour les travaux de réfection du Chemin du Moulin, Rue de l'Eglise et la réalisation d'une place de stationnement à la Route de Bourrignon, ainsi que consolidation du crédit.

7. Information sur le projet de carte des dangers et de protection contre les crues

Monsieur le vice-président salue la présence de Monsieur Denis Moritz, mandataire de la Commune dans le dossier de la carte des dangers et de protection contre les crues. C'est ce dernier qui va présenter cette information.

Tout d'abord, Monsieur Denis Moritz définit son rôle dans ce dossier comme celui de conseiller des Autorités communales et de représentant de celles-ci auprès des bureaux d'étude et des instances cantonales et fédérales.

Le projet de détail du groupement d'ingénieurs Toscano, BG et Biotec est à bout touchant. Il s'agira ensuite de définir l'organisation communale en matière de cours d'eau et de proposer un règlement permettant le financement de ces travaux. Enfin, il faudra engager la procédure d'enquête publique du projet.

Monsieur Denis Moritz explique ensuite les différences entre entretien des cours d'eau et aménagement des cours d'eau. L'entretien des cours d'eau comprend le soin aux cours d'eau et les travaux de maintenance d'ouvrages pour permettre l'écoulement normal des cours d'eau. Ces travaux sont portés au budget, chaque année. L'aménagement des cours d'eau intervient si l'entretien courant ne suffit pas à assurer les fonctions naturelles des cours d'eau. On parle d'aménagement lorsqu'il faut construire des ouvrages de protection, réaliser des mesures de revitalisation et des mesures d'aménagement du territoire. Ces travaux, beaucoup plus onéreux, font l'objet de crédits d'investissement.

L'investissement pour les mesures prévus sur les cours d'eau de Develier se situe entre 3 et 5 millions de francs. Selon l'option choisit par le Conseil communal, le taux de subventionnement est variable, selon les tableaux ci-dessous. A noter que ces chiffres sont des ordres de grandeur et sont purement indicatifs :

	mesures	subsidés	coûts min	coût max
option 1	protection contre les crues		3 200 000	4 000 000
	taux de subvention	45%	1 440 000	1 800 000
	charge communale		1 760 000	2 200 000

	mesures	subsidés	coûts min	coût max
option 2	protection contre les crues + revitalisation		4 000 000	5 000 000
	taux de subvention	75%	3 000 000	3 750 000
	charge communale		1 000 000	1 250 000

Le programme prévu est le suivant :

finalisation du dossier du projet et mise en consultation cantonale	Sans délai
définition de l'organisation, du financement et de la feuille de route communale "cours d'eau"	Printemps 2018
adoption du règlement communal qui en découle par l'Assemblée communale	Eté 2018
concertation avec les acteurs concernés	Automne 2018
libération des montants d'investissement	Fin 2018

Monsieur Denis Moritz termine son exposé en informant l'Assemblée que le Canton va introduire, pour tous les cours d'eau du territoire cantonal, un espace à réserver. Cela sera fait pour la fin de l'année 2018.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Denis Moritz pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur Mathieu Saucy souhaite connaître la mesure de l'espace réservé au cours d'eau. Cela varie mais pour la Commune de Develier, il se situe entre 12 et 17 m de large. Il est calculé depuis le milieu du cours d'eau, soit un espace entre 6 et 9 m de chaque côté du cours d'eau.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite connaître le rôle exact de Monsieur Denis Moritz dans ce projet. Monsieur Denis Moritz agit en tant que conseiller technique des Autorités communales.

Monsieur Gabriel Chappuis relève que ce projet n'avance pas beaucoup. Des plans étaient prêts en 2010 pour la réalisation de la protection contre les crues. La Bourgeoisie a suggéré que des bassins de rétention d'eau soient construits. Pour le projet discuté ce soir, Monsieur Gabriel Chappuis souhaite, en tant que propriétaire concerné par ce projet, pouvoir consulter les plans. Cette consultation est prévue mais lorsque le projet aura été ratifié par les instances cantonales.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande si la durée totale des travaux est connue. Il est très difficile de répondre à cette question mais ces travaux devraient durer environ sept ans.

Monsieur Norbert Champion souhaite savoir jusqu'où va le mandat du bureau ZMO. Pour l'instant, le mandat est prévu jusqu'à l'adoption du règlement sur les cours d'eau. Mais il est fort probable que ce mandat soit prolongé.

Monsieur Didier Chappuis félicite les membres du Conseil communal pour l'avancée réalisée dans ce dossier et souhaite que les propriétaires concernés puissent avoir connaissance du projet avant sa publication. Monsieur Denis Moritz souhaite que le dossier soit validé par les Autorités cantonales avant d'entreprendre les démarches avec les propriétaires afin de ne pas promettre des choses qui seront refusées par la suite. Mais ce principe sera encore discuté avec le Conseil communal.

Monsieur Nicola De Toro souhaite savoir quelles mesures seront prises en aval de chez lui, au lieu-dit « La Fin ». Il est trop tôt pour répondre à cette question mais les mesures prévues doivent permettre d'empêcher le débordement des cours d'eau.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Denis Moritz pour ses excellentes explications.

8. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat donne la parole à Monsieur Christophe Riat. Ce dernier félicite les deux nouveaux conseillers, Madame Noémie Odiet et Monsieur Frédéric Scheurer pour leur élection. Il remercie également l'ensemble des membres du Conseil communal pour leur travail et plus particulièrement Monsieur John-Robert Hanser qui quitte ses fonctions à la fin de l'année. Il associe également Messieurs Jean-Pierre Mischler et Dominique Schärer, qui ont quitté l'Exécutif au cours de la législature. Il remercie également l'ensemble du personnel communal pour son travail tout au long de l'année.

Avant de laisser la parole aux ayants-droits, Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite également remercier Monsieur John-Robert Hanser pour son travail et son investissement pour la Commune tout au long de son mandat de conseiller communal. Ce dernier est applaudi par l'Assemblée.

Madame Noémie Odiet souhaite savoir si les gradins construits sur la place de l'école répondent aux normes de sécurité. Oui et une haie doit encore être posée ces prochains temps.

Monsieur Vincent Chappuis demande à ce que le fauchage des talus herbeux devant l'Eglise et de la Rue Brûlée soient fauchés en respectant les exigences et en rappelant que le broyage est interdit. Monsieur Johann Stalder, responsable de la voirie, répond que l'entreprise qui effectue ces travaux respecte les exigences.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et une bonne année 2018 et les invite à partager le verre de l'amitié. Puis il lève l'Assemblée à 22h10, en présence de trente-trois ayants-droits, membres de l'Autorité compris.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le vice-président : le secrétaire :

J.-C. Berberat

V. Chételat